



Écoulement des eaux pluviales de l'immeuble voisin sur notre toit

Par ariel, le 09/12/2014 à 17:00

Notre copropriété vient de faire refaire tous les toits à neuf. Or, selon notre couvreur, le chéneau du voisin est à bout de souffle (il a déjà été rafistolé) et risque de provoquer des infiltrations sous nos toits neufs. Le syndic a écrit à ce voisin sans obtenir de réponse. Il vient de réécrire avec A.R.. La pente d'un des toits de ce voisin faisant que les eaux pluviales se déversent sur notre toit neuf, pouvons-nous contraindre ce voisin, au titre de l'article 681 du Code Civil, à faire rénover son chéneau ou à le remplacer ? Le voisin en question ayant déjà fait preuve de mauvaise volonté dans le passé à propos d'un mur mitoyen qui menaçait de s'écrouler sur notre propriété, je crains qu'il ne fasse à nouveau la sourde oreille.

